

ECO-JARDINAGE



Le paillage

Le paillage consiste à recouvrir le sol de matières organiques pour le nourrir et le protéger.

Voici quelques exemples de paillis : broyats végétaux, feuilles mortes, tonte de gazon, compost de 3 à 9 mois, paille...

Vous pouvez appliquer cette technique partout dans votre jardin. Les avantages du paillage :

- limite la pousse des herbes indésirables
- préserve l'humidité du sol (économie d'eau d'arrosage)
- protège le sol des aléas climatiques (gel et forte chaleur)
- améliore la structure du sol (transformation du paillis en humus)
- évite le tassement de la terre sous l'effet de la pluie

➤ Quand et comment pailler ?

Pour les plantes pérennes (rosiers, arbustes et vivaces) : paillez en hiver.

Pour les plantes annuelles, paillez après leur plantation ou quand les semis sont bien levés

➤ Conseil :

- Couvrez bien le sol autour des plantations mais n'enfouissez pas les plantes sous les paillis.
- N'épandez pas plus de 5 cm d'épaisseur de déchets de tonte.
- N'oubliez pas d'arroser avant et après avoir mis en place le paillis pour le stabiliser.

Le broyage

Cette solution consiste à réduire et valoriser vos déchets verts à l'aide d'un broyeur ou d'une tondeuse.

Vous obtiendrez un produit gratuit et écologique pouvant être utilisé en compost ou en paillis dans votre jardin (pieds de tomates, pieds des arbres, plates-bandes...). Les déchets verts à broyer :

- branchages
- feuilles mortes
- tailles de haies

➤ Conseil :

- Utilisez la tondeuse pour les petits branchages et les feuilles mortes.
- Les branches de conifères produisent un broyat qui ne doit pas être utilisé en compostage ou en potager en raison de ses propriétés antigerminatives.
- Il conviendra en revanche parfaitement en massif arbustif.